



7 juin 2018

## **Bulletin d'interprétation des règlements 18-1**

### **Règlement de la WBSC sur le lancer – Balle Rapide**

Avec l'entrée en vigueur, pour une période d'essai d'un an, du règlement sur le lancer de la WBSC pour les compétitions à partir des catégories U16 masculin et U19 féminin, plusieurs questions se sont présentées quant à son interprétation et à son application. Voici quelques commentaires qui visent à répondre aux questions les plus fréquentes.

#### **Pause**

*La pause de 2 à 5 secondes mentionnée dans le règlement de la WBSC ne s'applique qu'aux catégories visées par la période d'essai, à savoir les catégories U16 masculin et U19 féminin et supérieures. Pour toutes les autres catégories, le règlement de Softball Canada, qui exige une pause de 1 à 10 secondes, continue de s'appliquer.*

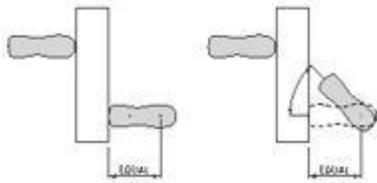
*Les arbitres doivent veiller au respect strict du minimum de 2 secondes complètes. Alors que la pause de 1 seconde du règlement de Softball Canada équivaut simplement à un arrêt, une pause complète tenue pendant au moins 2 secondes est exigée par le règlement de la WBSC. Les arbitres doivent également veiller au respect du maximum de 5 secondes. Les lanceurs ne doivent pas faire attendre les frappeurs de sorte à leur faire perdre le maximum de concentration avant le début du lancer.*

#### **Positionnement des pieds**

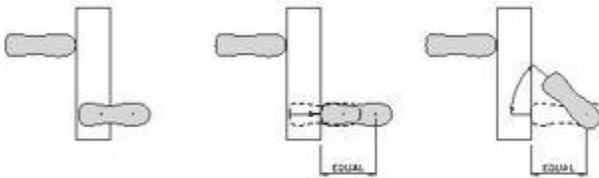
*Le lanceur peut prendre les signaux du receveur en ayant un ou deux pieds sur la plaque de lanceur. Après avoir pris, ou avoir eu l'air de prendre, les signaux, il peut reculer puis joindre ses mains ou faire les deux en même temps. La pause ne commence que lorsque le lanceur joint ses mains devant lui ou sur le côté (elles doivent être visibles par le frappeur) et se tient complètement immobile. Une fois la pause effectuée, tout mouvement de lancer doit aller vers l'avant. Si le lanceur effectue un mouvement vers l'arrière après la pause, il s'agit d'une infraction.*

Comme selon le règlement de Softball Canada, le lanceur peut continuer à ajuster la position de ses doigts sur la balle dans son gant pendant la pause.

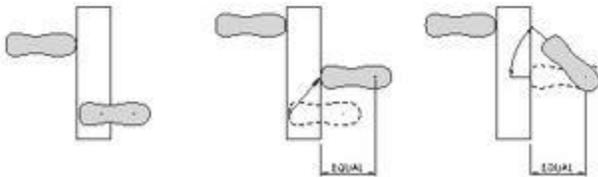
Au moment du pas vers l'avant, le lanceur peut faire glisser son pied pivot sur le côté ou vers l'avant sur la plaque de lanceur, tant qu'il ne le soulève pas (il peut lever légèrement les crampons si nécessaire). Il peut aussi pivoter sur le devant du pied afin de pousser sur sa jambe. Il est permis de ne pas garder le talon du pied pivot en contact avec la plaque de lanceur lors de la rotation, tant que l'avant du pied pivot n'avance pas (voir l'image ci-dessous). Tout pas vers l'avant (mouvement visible de la pointe du pied pivot vers l'avant) est interdit.



1. Les deux pieds sont en contact avec la plaque. Le pied pivot effectue une rotation réglementaire.



2. Les deux pieds sont en contact avec la plaque. Le pied pivot glisse vers l'avant de façon réglementaire et peut également effectuer une rotation réglementaire.



3. Les deux pieds sont en contact avec la plaque. Le pied pivot glisse vers l'avant de façon réglementaire et peut également effectuer une rotation réglementaire.

Le lanceur peut faire un saut, atterrir et lancer, tant que ses mains ne sont plus jointes et que la rotation de son bras a commencé avant l'atterrissage du pied pivot. Le pied pivot peut atterrir avant le lâcher de la balle, tant qu'il n'y a pas eu d'arrêt dans la rotation du bras et que le mouvement est fluide et continu.

### **Exemples de jeux**

Exemple n° 1 : Après avoir positionné ses pieds sur la plaque de lanceur et pris les signaux du receveur, le lanceur joint ses mains, s'arrête et commence immédiatement (sans attendre 2 secondes) son mouvement de lancer.

Règlement : Ce n'est pas réglementaire. La décision concernant cette violation du règlement revient en premier lieu à l'arbitre au marbre. S'il s'agit de la première fois que le lanceur ne respecte pas ce règlement, l'arbitre peut simplement l'avertir. Par contre, si cela se reproduit, l'arbitre devra prendre des mesures en conséquence.

Exemple n° 2 : Le lanceur a les deux pieds sur la plaque de lanceur. Après avoir pris les signaux du receveur, il recule puis joint ses mains afin de commencer la pause.

Règlement : Il a tout à fait le droit, puisque le mouvement vers l'arrière a été effectué avant la pause.

Exemple n° 3 : Le lanceur a les deux pieds sur la plaque de lanceur. Après avoir pris les signaux du receveur, il joint ses mains devant lui et entame la pause (corps complètement immobile) **avant** de reculer avec le pied opposé au pied pivot.

Règlement : Ce n'est pas réglementaire. On considère qu'une fois que le lanceur a joint ses mains devant lui ou sur le côté et que tout son corps est immobile, la pause a commencé. Tout mouvement du pied vers l'arrière **après** le début de la pause est interdit. Le lancer doit donc être déclaré non réglementaire.